

LA VIGILANTE

DEUXIÈME ANNÉE

BIMESTRIEL

JUILLET 2003

N°6



APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

LA VIGILANTE est une lettre d'information émanant de la cellule études créée, au sein de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » du secteur non marchand francophone et germanophone. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.



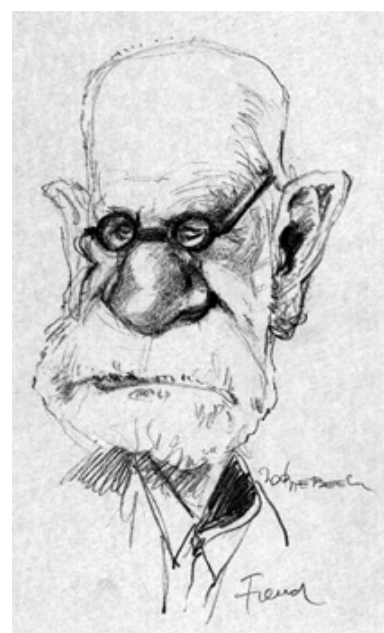
Ce sixième numéro fait suite à une livraison expérimentale en mai 2002 (*La supervision dans tous ses états*), et aux numéros de septembre 2002 (*La validation des compétences*), novembre 2002 (*La déformalisation de la formation*), janvier 2003 (*Le déclin de l'institution*), mars 2003 (*Recherche et action sociale*) et mai 2003 (*L'accord général sur le commerce des services - AGSC*). Les **sujets** indiqués entre parenthèses constituent les thèmes éditoriaux traités dans chacun des numéros. Ces derniers peuvent être obtenus par courrier électronique (format PDF), sur simple demande auprès du [responsable rédactionnel](#).

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à l'adresse référencée - si du moins votre système informatique le permet.

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse du responsable rédactionnel pour lui envoyer un message.

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

- 1. Les PSYCHANALYSTES tirent la sonnette d'alarme**
- 2. ACTUALITES : séminaire sur l'emploi dans le socioculturel (ULB), courts séjours, services intégrés...**
- 3. Vu de FLANDRE : time-out, prévention santé...**
- 4. DOCUMENTS et liens : cadastre de l'emploi associatif de la Communauté française**
- 5. TRAVAUX en cours et en projet : projets des Fonds et actions transversales**



1. Les psychanalystes tirent la sonnette d'alarme

DEPUIS QUELQUES ANNEES, les livres, articles et interventions diverses de psychanalystes traitant des effets psychiques induits par les mutations sociales contemporaines se multiplient. Nous avons déjà ici rendu compte du diagnostic (parfois sombre) du psychanalyste namurois J.-P. LEBRUN¹ ainsi que du travail de J. ROUZEL². D'autres ouvrages sont venus se joindre à cette réflexion freudienne sur le « social », comme ceux tout récents de C. MELMAN³ ou de P. VAN MEERBEECK⁴. Le point commun de ces divers auteurs est de décrire une « nouvelle économie psychique » en train d'émerger, ceci consécutivement au

¹ *Un monde sans limite*, Erès, 1997 et *Les désarrois nouveaux du sujet*, Erès, 2001. Voir LA VIGILANTE, janvier 2003.

² *L'acte éducatif. Clinique de l'éducation spécialisée*, Erès, 1998.

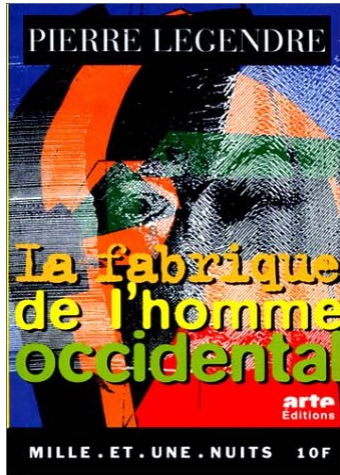
³ *L'homme sans gravité. Jouir à tout prix*, (entretiens avec J.P. LEBRUN), Denoël, 2002

⁴ *L'infamille. La perversion du lien à l'aube du troisième millénaire*, De Boeck, Oxalis, 2003.



déclin progressif de la FONCTION PATERNELLE et à « l'effacement des limites » dans les sociétés occidentales – résultant des effets psychosociaux du discours et des réalisations de la science (notamment biologique et médicale), de l'économie libérale « débridée », ainsi qu'au deuil des illusions dans un monde orphelin de ses garants méta-sociaux (religieux ou laïcs). Sur ce point, la référence à l'ouvrage de M. GAUCHET, *Le désenchantement du monde* (1985), apparaît centrale. P. VAN MEERBEECK a même soumis le projet et le manuscrit de son dernier livre à cet auteur.

Nous n'aborderions évidemment pas ce sujet s'il n'était au cœur de beaucoup d'inquiétudes manifestées par les intervenants psychosociaux, notamment à travers les plaintes réitérées sur la « perte des pères et des repères », qui remontent déjà à de nombreuses années. Plus récemment, la perception d'une montée



de la violence, notamment sexuelle, des assuétudes en tout genre, associée à l'augmentation des familles monoparentales (majoritairement composées de la mère et des enfants), d'un prolongement de plus en plus tardif de l'adolescence de jeunes « sans ancrage » dressent un tableau inquiétant. Celui-ci, faut-il le souligner, est cependant établi sur base d'une fraction particulière du monde social constituant la « clientèle » des travailleurs psychosociaux, psychanalystes compris.

Bien entendu, la psychanalyse a contribué au désenchantement du monde, notamment par sa déconstruction décapante du fait religieux décrit par son fondateur comme un délire collectif - voir notamment *L'avenir d'une illusion* de S. FREUD -, son analyse de l'origine « sociale » des névroses, sans parler de sa pratique professionnelle résolument libérale (refusant même un Ordre auprès duquel les analystes auraient à rendre compte). Elle paraît donc en partie à l'origine et/ou complice des effets qu'elle dénonce (les auteurs que nous citons plus haut en conviennent⁵), ce qui donne parfois à

sa posture un aspect de pompier pyromane (partagée avec certains sociologues...). Enfin, *last but not least*, c'est le fonctionnement même des écoles psychanalytiques qui est parfois durement mis en cause⁶, notamment dans les modalités de transmission, et ceci dès l'origine du mouvement freudien. Abus de pouvoir, culte de la personnalité, attitude perverse de certains analystes, fonctionnement en vase clos de « chapelles » freudo-lacaniennes persuadées d'être les seules dépositaires de la vérité, etc.

Les dangers d'un monde binaire

Si les psychanalystes ont des interprétations parfois différentes de la « nouvelle économie psychique », force est de constater que le nœud de leur raisonnement présente de très fortes similitudes. Pour le dire en un mot, c'est la constitution TERNAIRE du sujet humain qui est menacée par le déclin de la fonction paternelle, favorisant une confrontation délétère du sujet aux ravages d'une jouissance « sans limite » et l'emprise croissante de la mère⁷.

La perte de ce que J.-P. LEBRUN appelle un « point fixe exogène », soit la référence à un Dieu créateur dans les sociétés occidentales de religion monothéiste, débouche sur le déclin progressif de normes transcendantes (ou du moins considérées comme telles) et l'affaiblissement du tiers extérieur que constitue la fonction paternelle, représentée le plus souvent par le père dont le rôle traditionnel est remise en cause par les évolutions contemporaines. Si ce phénomène est, dans une autre perspective, depuis longtemps l'objet de la recherche et de la réflexion sociologique, les psychanalystes semblent prendre la mesure du

⁵ Notamment J.-P. LEBRUN : « A ce mouvement [de décrédibilisation rationaliste de la croyance religieuse], Freud a largement contribué en inventant la psychanalyse. Comme il convient de le rappeler, la démarche de Freud participe du scientisme de son temps. Tout en posant que Dieu n'existe pas, il lit la religion comme l'analogie d'une névrose obsessionnelle, comme une névrose à l'échelle de l'humanité, comme un fait social inventé par l'homme et qui ne doit rien à l'existence de Dieu » (in *Les désarrois nouveaux du sujet*, Erès 2001, p. 24). C'est aussi le cas de Ph. VAN MEERBEECK : « C'est [la révolution psychanalytique] une troisième révolution copernicienne qui achève le désenchantement du monde et la sortie de l'hétéronomie religieuse » (*L'infamille. La perversion du lien à l'aube du troisième millénaire*, De Boeck, Oxalis 2003, p. 181).

⁶ Entre autres par P. VAN MEERBEECK qui, dans son dernier ouvrage, n'hésite pas à parler de « sectes psychanalytiques » (voir pp 57 et suivantes).

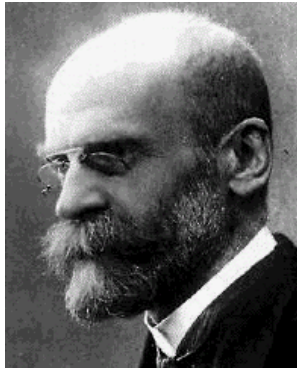
⁷ Fortement dénoncée par P. VAN MEERBEECK, notamment dans son chapitre « La toute puissance de la mère ».



pois des transformations sociales sur le psychisme humain, ceci jusque dans ses ressorts les plus intimes⁸. Le grand intérêt de leurs travaux est dès lors la profondeur de l'analyse et l'angle d'approche qui est mise en œuvre, à travers l'expérience singulière que constitue leur pratique. C'est en effet à l'intérieur même de la constitution du sujet, de « la fabrique de l'homme occidental » pour reprendre le titre d'un petit livre de P. LEGENDRE, que ces auteurs vont repérer les effets funestes de la « mutation » du social.

Il serait impossible de résumer, dans cette simple invitation à la lecture, les différentes composantes de leur analyse. L'on se contentera d'emprunter à P. VAN MEERBEECK la notion « d'HOMME BINAIRE », expression faisant à la fois allusion au déclin de la ternarité oedipienne et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour désigner le « mutant » en train d'émerger. Ce dernier, s'il ne trouve de substitut à la fonction paternelle défaillante, serait menacé individuellement et collectivement d'une remise en cause de sa position du sujet désirant et d'une confusion généralisée des identités sexuelles, des sentiments et des générations.

Comme nous l'avons souligné, la sociologie a dès l'origine été sensible à l'érosion des référents normatifs consécutive à la modernisation des sociétés traditionnelles (révolution industrielle et politique, perte d'emprise des religions, urbanisation et déstructuration des communautés villageoises, etc.), comme en témoigne la place qu'occupe la notion d'« anomie » chez DURKHEIM ou celle de « polythéisme des valeurs » chez WEBER⁹. A tel point que ces fondateurs ont pensé un instant que la sociologie elle-même devait construire une nouvelle morale. De manière significative, l'ouvrage de M. GAUCHET qui fait aujourd'hui référence chez les psychanalystes cités, *Le désenchantement du monde*, se présente comme une continuation des « travaux pionniers de DURKHEIM, Max WEBER, Rudolf OTTO... ». Mais la sociologie nous apprend aussi que les sociétés humaines adaptent progressivement leurs dispositifs de socialisation aux nouvelles conditions d'existence, et que les transformations profondes liées aux bouleversements du XIX^e siècle ont été compensées par de nouvelles institutions, comme l'intervention croissante de l'Etat dans les domaines sociaux, juridiques et éducatifs, ainsi que d'autres formes de lien social.



Emile Durkheim

Comme l'exprimait le fondateur de la sociologie française, dans un ouvrage¹⁰ publié il y a plus d'un siècle : « C'est donc à tort qu'on oppose la société qui dérive de la communauté des croyances à celle qui a pour base la coopération, en n'accordant qu'à la première un caractère moral, et en ne voyant dans la seconde qu'un groupement économique. En réalité, la coopération a, elle aussi, sa moralité intrinsèque (...) Mais elle n'est pas de même nature que l'autre. Celle-ci n'est forte que si l'individu ne l'est pas (...) L'autre au contraire se développe à mesure que la personnalité individuelle se fortifie ». Le bouleversement des supports psychiques de l'individu représente dès lors un défi majeur pour la société - et *a fortiori* pour les travailleurs psychosociaux

Quelques sources sur le web

Des extraits du livre dialogué de Charles MELMAN (et autres interventions de psychanalystes) :

<http://www.freud-lacan.com/actualites/actualites.php?debut=0>

Interview de Philippe VAN MEERBEECK dans la Libre Belgique :

http://www.lalibre.be/article.phtml?id=11&subid=118&art_id=118342

Article de Jean-Pierre LEBRUN, « *Quelle légitimité pour l'autorité ?* », sur le site web du secrétariat général de l'enseignement catholique – SEGEC -, dans la revue « Exposant neuf » :

<http://www.segrec.be/Exposneuf/pdf/n3p21.pdf>

⁸ Mais sur ce point des sociologues les avaient précédés, comme A. GIDDENS dans *Modernity and self-identity. Self and society in the late modern age* (1991) et *The Transformation of Intimacy* (1992), malheureusement non traduits.

⁹ M. WEBER utilise le terme de polythéisme pour évoquer la pluralité des valeurs et leur antagonisme dans les sociétés modernes. Le déclin des religions, la montée en puissance du capitalisme, la bureaucratisation, la socialisation de la science imposent la prédominance de la rationalité cognitive-instrumentale. Il s'ensuit le « désenchantement du monde » (expression weberienne reprise par M. GAUCHET), la « perte d'un sens unifié du cosmos », crise morale et culturelle que manifeste le « polythéisme des valeurs » à la fin du XIX^e siècle.

¹⁰ E. DURKHEIM, *De la division du travail social*, 1893.



2. Actualités des secteurs¹¹

□ Vu et entendu à l'ULB : La professionnalisation dans le secteur socioculturel

UNE SERIE DE TROIS SEMINAIRES, organisée par le *Centre de Sociologie du Travail* de l'ULB, est actuellement consacrée aux transformations de l'emploi dans le non-marchand, plus particulièrement dans le secteur socioculturel. La première séance, tenue le mercredi 11 juin 2003 à l'Institut de sociologie, était centrée sur le thème « *La PROFESSIONNALISATION : histoire d'effets pervers et nouvelles opportunités* ». Le séminaire était animé par Marc BERTHOLOME (chargé de mission au Ministère de la Communauté française), Adinda VANHEERSWYNGHELIS et Estelle KRZESLO (chargées de recherches à l'ULB).

Quatre intervenants ont pris la parole, et dressé un tableau relativement détaillé des évolutions de l'action socioculturelle en matière de professionnalisation depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, ceci à partir de leurs expériences et positionnements respectifs dans ce secteur.

- Jean-Luc DEGEE (vice-président de *Peuple et Culture* et auteur d'une « *Histoire du mouvement socialiste d'éducation ouvrière* ») évoqua longuement l'histoire de l'éducation ouvrière, devenue « populaire » puis « permanente » au fil du 20^e siècle, ceci à travers les TROIS TENDANCES majeures qui structurèrent ce champ : le mouvement laïc, chrétien et socialiste. Selon des modalités spécifiques à chacune de ces tendances, l'action éducative connut une professionnalisation croissante au cours du dernier siècle, accompagnée d'une spécialisation progressive des acteurs concernés. Les premiers animateurs rémunérés voient le jour dans l'entre-deux guerres et sont notamment formés par l'EOS. Devenu plus professionnel, le militant (appelé bénévole ou volontaire dans les autres tendances) est également plus déraciné par rapport à son insertion première dans le monde du travail. L'intervenant pointe également deux modèles qui traversent les piliers : le modèle de « l'autodidaxie et de l'échange de savoirs » versus le modèle de la « diffusion descendante des connaissances »¹². Dans le premier cas, le travail est effectué par des gens de la base, des « amateurs » qui agissent « par-dessus le marché », en sus de leur activité professionnelle. Dans le second, l'animateur fait partie d'une certaine élite, il est « le levain » qui fait monter « la pâte ».
- Le second exposé est assuré par Philippe ANDRIANNE, Président de la Cessoc et de la *Ligue des Familles*. Après avoir évoqué la position particulière (« non apparentée » ou « hors pilier ») de la Ligue fondée en 1921, il reprend l'histoire à partir des années 1970. Ces années correspondent à la subvention progressive d'une série d'associations - sans oublier les programmes de résorption du chômage (PRC) - qui trouvent dès lors les moyens d'engager des permanents. Ce mouvement, associé à la croissance des écoles sociales, entraîne la professionnalisation progressive des permanents. Comme le fait remarquer Marc BERTHOLOME à la suite de ces deux premiers exposés, l'on semble passer progressivement de la notion de « mouvement » à celle de « service ».
- La troisième intervenante est Catherine STERCQ, coordinatrice de *Lire et Ecrire*. C'est toute l'histoire du secteur de l'alphabétisation depuis les années 1965 qui est tracée. Au départ des luttes urbaines et anti-impérialistes, des militants (syndicalistes, curés, réfugiés politiques, comités de quartiers...) porteurs de projets politiques travaillent essentiellement avec des personnes immigrées. Le mouvement est largement bénévole et son objectif dépasse le simple apprentissage de la lecture et de l'écriture. A partir des premiers subventionnements des années 1970 et 1980 (*Lire et Ecrire* est fondé en 1983), une certaine tension voit le jour entre les militants-bénévoles et les salariés-professionnels, entre le « mouvement » et le « service ». Aujourd'hui, plus de 200 associations d'alpha existent, mais elles ne comptent qu'une minorité de salariés. Le bénévolat a également connu une croissance, notamment à partir de ce qu'un sociologue appelait « l'émotion des classes cultivées ». Ce secteur est sans doute le seul où une formation est assurée par des bénévoles. Enfin, l'on assiste actuellement à l'émergence d'une nouvelle impulsion portée par les dernières vagues migratoires, essentiellement africaines. Le public a lui aussi changé, étant passé de chômeurs à une majorité de personnes émergeant au CPAS. Pour un certain jeune public, la notion d'éducation permanente est souvent confondue avec celle de « formation tout au long de la vie ».

¹¹ Notamment sur base des communiqués des tutelles (Région wallonne, Communauté française, COCOF...).

¹² Ces deux tendances rappellent les notions de « démocratie culturelle » et « démocratisation de la culture ».



- Enfin, Gwenaël BREES (qui fut porte-parole d'un collectif d'une trentaine d'associations, dites « émergentes », dans le cadre de la concertation relative au nouveau décret sur l'éducation permanente) traite de ces nouvelles expériences à partir de sa participation au projet du cinéma NOVA à Bruxelles. La philosophie qui sous-tend ce nouveau type de mouvement apparaît à première vue relativement différente de celle des secteurs plus « anciens » du socioculturel. L'importance de la dimension collective comme source de richesse de contenu, le souci de l'expérimentation et du plaisir lié au projet, la place accordée à la confiance et à l'horizontalité plutôt qu'à la hiérarchisation, le culte du débat et de la discussion, le caractère relativement éphémère du dessein plutôt que la visée à long terme, la spontanéité et l'informel... sont quelques caractéristiques de ce « nouvel âge » de l'action socioculturelle. Au niveau de l'emploi, les participants sont plutôt des personnes disposant d'un capital culturel et scolaire (notamment des universitaires), souvent chômeurs indemnisés considérant leur chômage comme une sorte d'allocation universelle.

La courte discussion qui suivit tourna essentiellement autour des notions de « bénévole », « militant », « volontaire », « professionnel » (y compris dans les conseils d'administration des asbl) et des changements induits par la professionnalisation du secteur – notamment en rapport avec la « perte de sens » mise en avant par les organisateurs. On parla également du nouveau décret sur l'éducation permanente en projet. L'auteur de ces lignes a brièvement souligné le danger qu'il y avait, au sein de ce séminaire, de confondre deux registres : celui de l'analyse sociologique¹³ (logique scientifique) et celui de l'action sociale (logique éthique et politique). Il s'est par ailleurs interrogé sur la signification l'on donnait au mot « sens » dans le constat d'une « perte de sens ». Et, dans la foulée, sur le sens éventuel de cette perte de sens...

Par ailleurs, le terme « professionnalisation » mériterait sans doute d'être mieux défini. Il renvoie en effet, d'un côté, à la contractualisation salariale d'une série de fonctions qui relevaient autrefois du bénévole-volontaire-militant, et, de l'autre, à une transformation profonde de l'activité professionnelle elle-même, marquée (pour faire court) par une croissance de l'autonomie et de la réflexivité¹⁴.

Une suite devrait être donnée à ce séminaire en septembre, autour de deux thèmes proposés : 1) « [La professionnalisation modifie-t-elle les perceptions culturelles et les objectifs des associations ?](#) » 2) « [Quelles perspectives pour les relations sociales ?](#) ».

□ Agences-conseil en économie sociale

Sur proposition de Serge KUBLA, Ministre de l'Economie, le Gouvernement wallon a marqué son accord à l'avant-projet de décret pour l'agrément et la subvention des Agences-conseil en économie sociale. Ce décret devrait aboutir à une restructuration des Agences-conseil sur le territoire wallon en leur octroyant plus de moyens, ce qui devrait permettre de doubler le nombre d'emplois actuel (1.300) dans ce secteur.

Cette initiative est issue des enseignements tirés d'un audit réalisé par le CIRIEC (centre international de recherches et d'informations sur l'économie publique sociale et coopérative) dans le courant de l'année 2002. L'audit a permis de mettre en évidence le fait qu'il y a, au niveau des Agences-conseil en Wallonie, une trop grande diversité de situations que les Agences se sont données faute de cadre légal.

En effet, les arrêtés ministériels régissant cette matière actuellement ne fixent ni objectif précis, ni critère d'évaluation des Agences-conseil en économie sociale. Afin de PROFESSIONNALISER celles-ci et de répondre à une demande du secteur, il a été décidé d'organiser l'accès à l'activité d'Agence-conseil en économie sociale ainsi que l'usage de cette dénomination. Le décret prévoit dès lors les conditions d'octroi de l'agrément préalable à l'exploitation de toute Agence et l'usage de la dénomination d' « Agence-conseil en économie sociale » de même que la procédure d'octroi, de renouvellement, de suspension et de retrait de l'agrément. Pour répondre à la réalité du terrain, il a toutefois été décidé de ne pas limiter l'agrément aux Agences-conseil en économie sociale marchande. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité des Agences-conseil, le décret prévoit les critères d'évaluation qui seront utilisés par la commission de suivi, que le texte institue, pour rendre ses avis. (15 mai 2003)

¹³ Le séminaire est en effet organisé par le Centre de sociologie du travail de l'ULB. Sur la confusion recherche/action, voir l'article éditorial de LA VIGILANTE de mars 2003 : « Recherche et action sociale ».

¹⁴ Voir à ce sujet les travaux de J.-M. BARBIER et G. LE BOTERF. Selon ce dernier sens du terme « professionnel », un bénévole peut être beaucoup plus « professionnel » qu'un professionnel...



❑ Courts séjours en maison de repos

Sur proposition du Ministre Thierry DETIENNE, le Gouvernement wallon a adopté le projet d'Arrêté permettant la création de LITS DE COURTS SEJOURS en Maison de Repos. Le court séjour en Maison de Repos constitue une réponse aux besoins temporaires des familles ayant la charge des personnes âgées ou des personnes âgées elles-mêmes dont l'autonomie est momentanément diminuée. 500 places pourront être ainsi créées et financées en Région wallonne. Le Court séjour est une offre supplémentaire dans l'éventail des services pour le bien-être des personnes âgées aux côtés des Résidences service, Centres d'accueil de jour, Accueil de nuit. Ils constituent une passerelle supplémentaire entre le domicile et la Maison de Repos.

Une circulaire a été adressée aux 800 gestionnaires de Maisons de repos afin qu'ils introduisent rapidement leurs demandes. (22 mai 2003)

❑ Services intégrés de soins à domicile (SISD)

Les missions des Services Intégrés de Soins à Domicile ont été définies dans le protocole d'accord signé le 7 juillet 2001 entre le Gouvernement wallon et l'Etat Fédéral.

Leur mission est notamment de :

- Mieux informer le patient, le conseiller, l'accompagner dans le processus de soins quand c'est nécessaire ;
- Optimiser la collaboration entre les différents acteurs de la première ligne afin d'apporter une offre de soins cohérente ;
- Renforcer de diverse manière la permanence et la continuité des soins tant en première ligne qu'entre les différents échelons ;
- Stimuler la qualité des soins grâce à diverses mesures telles que :
 - la collecte de données avec feed-back rapide aux prestataires ;
 - la concertation multidisciplinaire ;
 - la mise au point des programmes de soins intégrés.

Depuis cette signature, quatre expériences pilotes ont été mises sur pied en Wallonie et seront consolidées par le Gouvernement wallon sur proposition du Ministre Thierry DETIENNE.

Le Gouvernement wallon décide d'agréer à titre provisoire en qualité de service intégré de soins à domicile :

1. l'asbl *Groupement pluraliste Liégeois des Services et soins à domicile*, dont le siège social est situé rue de Plainevaux, 249, à 4100 Seraing ;
2. l'asbl *Service de Coordination des soins à domicile de la ville de Charleroi*, dont le siège social est situé Place du Manège, à 6000 Charleroi ;
3. l'asbl *Service intégré de soins à domicile de Mons-Borinage*, dont le siège social est situé rue Frérot, 64, à 7020 Nimy ;
4. l'asbl *Cevosto*, dont le siège social est situé chaussée de Douai, 146, à 7500 Tournai.

Cet agrément provisoire fait le lien avec une base réglementaire stable, actuellement soumise pour avis au Conseil d'Etat. La consolidation des SISD est un pas en avant vers un service de première ligne et une prise en charge de la Santé des wallonnes et des wallons de plus grande qualité, proximité, cohérence et efficacité.

❑ Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

Sur proposition du Ministre-Président J.-C. VAN CAUWENBERGHE, le Gouvernement wallon a approuvé l'avant-projet de décret relatif à la création de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique. En 1999, le Contrat d'Avenir avait inauguré une nouvelle manière de gouverner en Wallonie, basée sur la fixation d'objectifs à dix ans (soit sur deux législatures), la concertation et le partenariat avec tous les acteurs du développement wallon (entreprises, universités, partenaires sociaux, associations, ...).

Cette méthode, qui s'inspire des principes de la NOUVELLE GOUVERNANCE, rejoint aussi les lignes de force du DEVELOPPEMENT DURABLE, l'objectif étant d'allier le redressement économique, le volontarisme



social et la protection de l'environnement. Soucieux de s'appliquer à lui-même les principes de la bonne gouvernance, le Gouvernement a fait procéder à une évaluation externe de la mise en oeuvre du Contrat d'Avenir. Deux rapports ont été présentés au Gouvernement et au Parlement (janvier 2001 et février 2003), disponibles sur [internet](#).

A travers son analyse, l'évaluateur a tracé des pistes d'amélioration de la gouvernance régionale, en particulier la nécessité de se doter d'objectifs quantifiés, d'accentuer la concertation et le partenariat et d'améliorer le système de pilotage de l'action régionale. C'est dans cette perspective que le Ministre-Président a proposé au Gouvernement de systématiser la démarche stratégique régionale, d'améliorer son assise statistique et de la doter d'un système d'évaluation permanent. Ce système intégré d'évaluation et de prospective répond à un TRIPLE OBJECTIF :

1. Diffuser la culture de l'évaluation

Après une première phase d'évaluation du Contrat d'Avenir, il s'agit maintenant de consolider la culture de l'évaluation dans l'Administration wallonne afin de systématiser cette pratique de mesure de l'efficacité des politiques publiques dans les années à venir.

2. Développer la démarche prospective

La prospective est définie comme une discipline des sciences humaines qui permet de déceler les tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables (acteurs et facteurs) de l'environnement ainsi que de déterminer l'éventail des FUTURS POSSIBLES.



Futur possible

La démarche prospective situe la Wallonie non seulement comme une entité politique mais comme une société en devenir confrontée à ses propres mutations.

De plus en plus de Régions européennes se dotent aujourd'hui d'une telle structure de management stratégique, comme la Catalogne l'a fait depuis 1989, l'Aquitaine en 1992 et le Nord-Pas-de-Calais aujourd'hui. Un colloque organisé le 28 septembre 2002 sur l'initiative du Ministre-Président a déjà été l'occasion d'un

premier échange d'expériences avec d'autres régions d'Europe, en collaboration avec les universités wallonnes et francophones.

3. Renforcer les compétences scientifiques de la Région

La Région dispose déjà d'un service d'études, chargé de la récolte de données statistiques et de la réalisation d'études, principalement à caractère socio-économique. L'objectif du Gouvernement est de renforcer cette fonction d'études scientifiques et stratégiques, ainsi que la récolte de statistiques régionales. Le développement des statistiques régionales répond à une demande à la fois du Parlement et du Conseil Wallon de la Statistique.

Un Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a décidé de restructurer et de renforcer le service d'études régional, qui va devenir un véritable Institut scientifique au service du Gouvernement, avec les missions suivantes :

- ❖ La récolte et le traitement des statistiques régionales, l'interface avec les services statistiques fédéraux et européens.
- ❖ La réalisation d'études structurelles et conjoncturelles sur l'économie et le marché du travail notamment.
- ❖ La réalisation d'études d'évaluation des politiques publiques
- ❖ La réalisation d'études prospectives.

Un Institut scientifique indépendant

Le projet de Décret prévoit la constitution d'un Institut scientifique indépendant des Ministères wallons, sous la forme juridique d'un organisme d'intérêt public.

Le Conseil wallon de la Prospective et de la Statistique, composé des recteurs des universités francophones, de représentants du CESRW et du CWEDD et de personnalités scientifiques,



accompagnera le travail scientifique de l'Institut et sera associé à la définition de son programme de travail. L'indépendance scientifique de l'Institut sera également assurée par le statut scientifique de ses chercheurs, qui seront recrutés par un jury scientifique.

Développer et rationaliser la fonction de conseil scientifique

La Région s'est dotée d'une multiplicité d'observatoires divers, dont la fonction commune est de fournir aux Ministres des analyses de secteurs particuliers et des conseils scientifiques sur demande. C'est ainsi que coexistent aujourd'hui notamment l'observatoire de l'emploi, l'observatoire de la mobilité, l'observatoire de l'habitat, l'observatoire du tourisme, l'observatoire de l'environnement... L'objectif du Gouvernement est d'assurer la cohérence nécessaire entre ces observatoires, ainsi que les nécessaires transversalités entre eux. Le nouvel Institut intégrera d'emblée les observatoires de l'emploi et de la mobilité, ainsi que le futur Conseil wallon des Finances.

Le projet se situe donc bien dans l'esprit du Contrat d'Avenir : développer les transversalités entre les départements et entre les domaines de compétences et d'études. Depuis son adoption par le Gouvernement en première lecture le 5 septembre 2002, le projet de texte a fait l'objet d'une vaste concertation avec des milieux scientifiques, les partenaires sociaux et les acteurs de l'évaluation et de la prospective en Wallonie. L'avant-projet a également été modifié pour prendre en compte les remarques du Conseil d'Etat. En particulier, la notion d'observatoire a été précisée, ainsi que la relation entre l'Institut et les services administratifs régionaux chargés de la récolte et du traitement de données à caractère statistique.

L'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique pourra dès lors être OPERATIONNEL dès le 1er janvier 2004. (12 juin 2003).

❑ La Société de l'information fait PAN !

Les conclusions du SOMMET DE LISBONNE ont fixé pour tâche à l'Union européenne de devenir pour 2010 la SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION la plus dynamique et la plus compétitive au monde, capable à la fois d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.



La méthodologie adoptée consiste pour tous les Etats Membres à établir chaque année des PLANS D'ACTION NATIONAUX (PAN). Ces PAN sont évalués sur base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'établir des directives politiques visant à généraliser les meilleures pratiques identifiées.

C'est dans ce cadre qu'il y a deux ans, la Région wallonne a participé à la construction du Plan d'Action National de la Belgique. Ce plan décrit les efforts que la Belgique s'est engagée à fournir au cours de la période 2001-2003 pour atteindre les 4

objectifs prioritaires déterminés au niveau européen, à savoir : 1) promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux moyens, aux droits, aux biens et aux services ; 2) prévenir les risques d'exclusion ; 3) rencontrer les besoins des plus faibles ; 4) mobiliser tous les acteurs.

Des objectifs communs pour le PAN 2003-2005 ont été déterminés lors du Sommet de Copenhague. L'accent a été mis sur la continuité, sur la consolidation et la poursuite des progrès réalisés. Un certain nombre de points particuliers ont toutefois été mis en avant :

Les Etats membres sont encouragés à inscrire dans leur plan d'action des OBJECTIFS politiques nationaux QUANTITATIFS (*targets*), qui doivent permettre d'observer en 2010 une diminution significative du nombre de personnes en risque de pauvreté.

Le rôle du GENRE (égalité hommes/femmes) doit être pris en considération lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du PAN.



L'accent doit être mis davantage sur le risque élevé de pauvreté et d'exclusion sociale encouru par les hommes et les femmes issus de L'IMMIGRATION.

Suite à ces objectifs, le Ministre-Président a proposé, ce jeudi 26 juin 2003, au Gouvernement wallon d'adopter différentes mesures politiques, notamment :

Emploi :

La promotion de la CONCILIATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET DE LA VIE PRIVÉE notamment par l'aide aux investissements en faveur d'infrastructures qui visent à améliorer la qualité de vie sur les zones d'activités économiques.

Le Renforcement du développement de L'ÉCONOMIE SOCIALE en facilitant l'accès au micro-crédit, en sensibilisant les entreprises à leurs responsabilités sociétales, en essayant des couveuses d'entreprises pour permettre à des demandeurs d'emploi de créer leur activité.

L'élimination des PIÈGES À L'EMPLOI par l'accompagnement social et professionnel des personnes d'origine subsaharienne.

Le développement des PARCOURS D'INSERTION par l'agrément et le subventionnement des Entreprises de formation par le travail et des Organismes d'insertion socio-professionnelle.

Mais aussi, la promotion de L'INTÉGRATION ÉLECTRONIQUE, de la formation tout au long de la vie (Validation des compétences, Crédits adaptation, ...), la lutte contre la discrimination à l'emploi (par les Chèques « permis de conduire »), la stimulation de l'embauche de chômeurs, de bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale, des personnes qui ne participent pas au processus de travail (Chèques-formation à la création d'entreprise, Titres-services pour des emplois de proximité, ...).

Logement :

La promotion de l'accès à un logement CONVENABLE ET SAIN ainsi qu'aux services de base nécessaires. Cet objectif sera notamment atteint par le Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques ou encore le Fonds social et la tarification de l'eau. Le Gouvernement souhaite aussi réformer le secteur des Centres d'accueil pour adultes et des Maisons maternelles et développer les Relais sociaux afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Santé :

La volonté affirmée d'obtenir, pour chaque citoyen, des soins de santé accessibles, abordables et de qualité. Développer une offre accessible de soins de première ligne. Promouvoir l'intégration des personnes avec des problèmes physiques et des personnes dépendantes de la drogue et de l'alcool (Agrément et subventionnement des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes).

Famille :

Le Gouvernement wallon souhaite veiller à une stabilité économique et à des meilleures conditions de vie. Pour ce faire, il envisage un allègement de la fiscalité à cet effet. Il veut soutenir et encourager les familles à soigner à domicile les personnes malades, handicapées et âgées par l'allègement de la fiscalité.

Par ailleurs, la structure du futur PAN prévoit un chapitre destiné à mettre en avant certaines actions particulièrement intéressantes développées dans le cadre du PAN incl 2001-2003. A cet égard chaque entité fédérée est appelée à formuler une ou plusieurs propositions qui ne doivent pas être exhaustives, mais donner un aperçu de ce qui se fait aux différents niveaux de compétence.

La proposition formulée par la Région wallonne est de présenter dans ce cadre le Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques qui a l'avantage de s'inscrire parfaitement dans les objectifs du PAN, d'être multidimensionnel et soutenu par l'ensemble du Gouvernement et de s'articuler sur des principes de participation, de concertation et de partenariat avec les acteurs locaux.



3. Vu de Flandre et d'ailleurs



Flandre¹⁵

□ Projets « time out » pour raccrocher les jeunes qui décrochent

Suite au constat qu'un nombre croissant de jeunes à risque (*risico-jongeren*) sont de plus en plus marginalisés - ne trouvant plus d'attache scolaire ni même parfois aucun « ancrage fixe » - des projets divers ont vu le jour pour faire face à ces situations. Ces projets visent à raccrocher les jeunes au système scolaire et à leur permettre d'obtenir une qualification professionnelle. Grâce à un financement de la Fondation Roi Baudouin, ces projets purent être soutenus au niveau de leurs méthodes et contenus.

Quatre de ces projets, dénommés « time-out », sont financés conjointement depuis deux ans par le Fonds de l'Aide à la Jeunesse (*Fonds Bijzondere Jeugdbijstand*) et par le département de l'Enseignement¹⁶. Les projets actuels ont pour but de lutter contre le décrochage scolaire (*schooluitval*) et de les réintégrer pendant une courte période dans la même école ou la même orientation scolaire (à moins qu'une meilleure solution dans l'intérêt du jeune se présente). Des stratégies alternatives afin de lutter contre le décrochage sont stimulées auprès des écoles.

L'on constate que les jeunes concernés ont le plus souvent reçu une éducation très aléatoire, ce qui fait que le décrochage n'est qu'une partie du problème. C'est pour cette raison que les projets « time-out » sont centrés sur l'accompagnement de divers aspects de la situation de vie, de logement et de famille. Il apparaît donc logique qu'une collaboration entre l'aide sociale (*welzijn*) et l'enseignement se mette en place, ainsi qu'une implication active des parents, des écoles et des centres d'accompagnement des élèves (*centra voor leerlingenbegeleiding*). D'autres acteurs peuvent être impliqués là où cela apparaît nécessaire.

Selon le Gouvernement flamand, les résultats sont encourageants, la majorité des jeunes suivis se trouvant réinsérés (40% dans le même cursus scolaire et 60% dans un autre). Par conséquent les ministres VOGELS¹⁷ et VANDERPOORTEN ont proposé au Gouvernement (qui a accepté) de poursuivre la subvention des quatre projets (Anvers, Bruges, Gand et Louvain), ceci pour un montant de 371.800 €. (9 mai 2003)

□ Approbation du décret prévention-santé

Le Gouvernement flamand a approuvé définitivement le projet de décret de la ministre VOGELS¹⁷ relatif à l'action préventive en matière de santé. Les Communautés étant compétentes en matière de santé préventive depuis la loi spéciale de réforme des institutions de 1980, il était important qu'un décret-cadre fournisse les assises juridiques de manière transparente et consistante dans ce domaine. Le choix opéré est celui d'une approche renouvelée et intégrale, y compris certains aspects qui ne tombent pas strictement dans le domaine de la santé et concernent des compétences régionales.

Le décret prévoit de créer une série d'instruments qui permettent de réaliser la politique de prévention, et notamment :

- La « conférence de santé » (*Gezondheidsconferentie*), réunissant un large spectre de spécialistes et de personnes impliquées, détermine les grands thèmes et prépare les objectifs.
- Les « objectifs de santé » (*Gezondheidsdoelstellingen*), étayés de manière scientifique, devront être validés par le gouvernement et le parlement.

¹⁵ Principalement sur base des communiqués de presse du Gouvernement flamand.

¹⁶ Des projets similaires se mettent en place en Communauté française : suite à l'accord entre les ministres HAZETTE et NOLLET (avril 2003), quatre structures mixtes (Enseignement obligatoire et Aide à la jeunesse) pour les « prise en charge des élèves difficiles » ont été créées. Les objectifs sont à la fois de rescolarisation et de resocialisation.

¹⁷ Ce texte a été rédigé avant les élections du 18 mai. Depuis lors, les ministres VOGELS et DUA (Agalev) ont été remplacés respectivement par BYTTEBIER et SANNEN (toujours Agalev).



- Les « organisations partenaires » (*Partnerorganisaties*) sont reconnues et éventuellement subsidiées par le biais d'une convention, ceci en fonction de leurs capacités d'expertise et de fourniture de données épidémiologiques. (9 mai 2003)

□ Accord intersectoriel 2000-2005 pour le *Social Profit*

Sur proposition des Ministres LANDUYT, VAN GREMBERGEN et BYTTEBIER, le Gouvernement flamand confirme le principe de l'accord intersectoriel flamand 2000-2005 pour le secteur du *Social Profit*. Il ressort de cet accord que chacun est responsable de son exécution dans les limites budgétaires prescrites. Le Gouvernement prend connaissance de la note d'évaluation et constate qu'il a respecté ses engagements. Ces derniers consistaient notamment dans l'exécution des mesures suivantes : harmonisation des salaires, crédits en matière de soins et de carrière (*zorg- en loopbaankrediet*), jobs de fin de carrière (*landingsbanen*), diminution du temps de travail pour les métiers lourds.

Le Gouvernement flamand donne pour instruction d'apporter les adaptations nécessaires aux réglementations afin de résoudre les nœuds problématiques (*knelpunten*). (13 juin 2003).

□ Arrêté d'exécution sur l'éducation permanente (*sociaal-cultureel volwassenenwerk*)

Après avis du Conseil d'Etat, le Gouvernement flamand a approuvé définitivement l'arrêté d'exécution relatif à l'éducation permanente (*sociaal-cultureel volwassenenwerk*). Il concerne essentiellement les procédures d'agrément, de subside et de retrait d'agrément d'institutions de formation pour l'éducation permanente (*vormingsinstellingen voor sociaal-cultureel volwassenenwerk*).

Cet arrêté devrait permettre une diminution de la charge administrative et une simplification des procédures juridiques et techniques. Il y est aussi question du fonctionnement et de l'évaluation des organisations d'éducation permanente. Un plan politique de gestion (*beleidsplan*) est également prévu, notamment pour la détermination des subsides. Enfin, on y règle également le fonctionnement d'un comité d'avis dont la mission est d'évaluer les fonctions génériques et spécifiques des organismes concernés. (13 juin 2003).

□ Négociations gouvernementales et « zones grises » (*grijze zonen*)

La Ministre du bien-être, Adelheid BYTTEBIER, demande aux négociateurs fédéraux d'accorder une attention particulière dans le nouvel accord de gouvernement aux multiples dossiers qui se trouvent à la croisée des compétences communautaires (bien-être) et fédérales (justice). La meilleure solution serait de conclure un accord-cadre (*raamakkoord*) dans lequel les responsabilités des uns et des autres seraient précisées exactement ainsi que les modalités de coopération. Ceci permettra d'assurer la continuité sur le terrain. Trop de dossiers se situeraient actuellement dans la zone grise, ce qui génère de l'incertitude pour les secteurs concernés et surtout une grande insécurité juridique pour les citoyens.

A côté des espaces-rencontre (*neutrale ontmoetingsruimtes*), qui sont d'actualité notamment pour les couples divorcés, la Ministre BYTTEBIER est également demandeuse d'un accord structurel avec le Fédéral en matière de droit des jeunes, des détenus, de l'aide aux victimes, des peines alternatives ainsi que pour le plan stratégique des prisons. Ceci concerne les compétences, les conditions de coopération et les budgets. (19 juin 2003).

□ Politique sociale locale

Sur proposition d'Adelheid BYTTEBIER, Ministre du bien-être et de l'égalité des chances, et de Paul VAN GREMBERGEN, Ministre de l'intérieur, de la culture, de la jeunesse et de la fonction publique, le Gouvernement flamand a approuvé définitivement le projet de décret relatif à la politique sociale locale (*lokaal sociaal beleid*) qui est maintenant transmis au parlement flamand.

Ce projet de décret donne plus de responsabilités aux autorités locales en matière de politique sociale. De son côté, le gouvernement flamand s'engage à les soutenir dans ce domaine.

Ce décret donne suite à un engagement explicite de l'accord de gouvernement (relatif aux « maisons sociales » - *Sociaal Huis*). Il s'accorde également à la philosophie qui est à la base d'un débat sur les tâches essentielles (*kerntakendebat*), qui souhaite une plus grande coopération entre les autorités et les citoyens.



Le décret comporte trois volets : 1) la création d'une « maison sociale » dans chaque commune, qui consiste au moins en un guichet commun entre autorités communales et CPAS ; 2) la conception d'un plan social pluriannuel par les autorités communales et le CPAS ; 3) le Gouvernement flamand pourra à l'avenir contraindre les innombrables (*talloze*) institutions et services sociaux à conclure des accords de partage des tâches (*taakafspraken*) avec les autorités locales.

Le Gouvernement flamand espère de cette manière améliorer l'accès et la délivrance des services à la population. Les autorités locales reçoivent à cet effet un rôle central, parce qu'elles sont celles qui sont les plus proches du citoyen et sont le mieux à même d'évaluer les besoins et nécessités de la population locale. (20 juin 2003).

□ Renforcement de l'accueil de proximité à Anvers

L'accueil et l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse en difficulté ou en danger se fait le mieux à proximité du domicile familial, estime la Ministre Adelheid BYTTEBIER. Mais cet accueil de proximité ne peut pas toujours s'effectuer. Sur ce point, la province d'Anvers est dans une situation particulièrement difficile. Si 33% des mesures (de l'aide ou de la protection de la jeunesse) prises dans ce domaine concernent de jeunes Anversoises, les places (résidentielles ou ambulatoires) disponibles dans la métropole ne représentent que 27% de l'ensemble.

La Ministre a donc décidé d'octroyer des moyens supplémentaires à cette province pour renforcer son dispositif d'aide à la jeunesse, ceci pour un montant global de 3 millions d'€. Cette aide ne concerne pas seulement l'accueil résidentiel, mais également d'autres formes de prise en charge et d'accompagnement, notamment à l'intention des « jeunes difficiles » (500.000 €). 59 places nouvelles seront créées, dont 37 résidentielles, 6 pour l'accueil de crise et 16 pour l'aide ambulatoire des jeunes et de leur famille. 118 possibilités « time-out » pour les jeunes (voir plus haut) seront également financées (avec l'enseignement).

Les premières initiatives devraient être opérationnelles en août 2003.

4. Documents, bibliographie et liens vers la Toile

[CADASTRE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE](#), rapport final réalisé par Adinda VANHEERSWYNGELS (TEF-ULB), 71 pages, Communauté française, avril 2003

CE RAPPORT UN PEU COMPLEXE ne représente pas véritablement un cadastre exhaustif de l'emploi, mais bien un état des lieux comparatif de diverses sources quantitatives et qualitatives sur certains secteurs associatifs, de la compétence de la Communauté française (CF). On n'y trouvera par conséquent aucune donnée relative aux secteurs associatifs qui dépendent des Régions, comme l'aide aux personnes handicapées et aux adultes en difficulté, l'aide à domicile, l'insertion socioprofessionnelle, etc.

Ce document comporte cependant des éléments très instructifs concernant des variables peu connues, comme l'ancienneté (par sexe, par régime de travail, par fonction et par secteur ou sous-secteur), l'âge (par fonction, secteur et sous-secteur) et le salaire (par sous-secteur, par fonction, par source de financement).

Le rapport, présenté comme un « *work in progress* », est structuré en SIX PARTIES, de taille très inégale. La première concerne les données fournies par l'ONE et l'Aide à la jeunesse, la seconde la validation de celles collectées par le CESEP, ceci sur quatre secteurs (éducation permanente, bibliothèques, organisations de jeunesse et centres de jeunes), la troisième une enquête qualitative menée par le Ministère et le TEF (ULB) pour le socioculturel, le social (aide à la jeunesse et ONE) et le sanitaire (inspection médicale scolaire et promotion de la santé), la quatrième un tableau de synthèse (emploi par secteur et par source en ETP), la cinquième présente la structure d'une base de données sur l'emploi associatif réalisée par SOCOMINE. Enfin, la dernière présente des pistes pour la mise à jour régulière du cadastre.

Nous nous proposons de décrire très brièvement chacune de ces parties.

- ❖ La partie ONE-Aide à la jeunesse (qui ne comporte que deux pages) présente : 1) les chiffres de l'emploi subventionné et non subventionné ONE au premier octobre 2001, ventilés par fonction, nombre d'emplois en temps partiels, temps pleins et ETP ; 2) les chiffres de l'administration de l'aide à la jeunesse pour le personnel subventionné, ventilés par fonction, postes et ETP, ceci au 30 juin



2000. Il y avait à ces dates respectives 3.359 ETP subventionnés à l'ONE (et 819 non subventionnés) et 3.736 ETP subventionnés pour l'aide à la jeunesse, ce qui fait un total de 7.095 ETP.

- ❖ La seconde partie concerne la validation des données du CESEP, récoltées auprès des employeurs par le biais d'un questionnaire, au sujet de l'emploi en 2000, dans le cadre de l'application des accords du non-marchand. La validation de l'enquête du CESEP a été effectuée en faisant appel à des sources complémentaires, notamment pour mesurer la ventilation par fonction et le volume de l'emploi hors subvention directe de la CF.

Les sources complémentaires sont les données PRC de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, la liste des postes permanents et FBI dans l'éducation permanente, les données émanant de la FESEFA¹⁸ et de la FESJO¹⁹, les données émanant du service de la lecture publique et du Conseil supérieur des bibliothèques, ainsi que la base de données élaborée dans le cadre de la prime unique (ouf !). Un tableau de synthèse clôture cette partie et donne une estimation des emplois ETP pour les quatre secteurs concernés : 3.335 pour l'éducation permanente, 212 pour les bibliothèques, 407 pour les centres de jeunes et 675 pour les organisations de jeunesse.

- ❖ L'enquête qualitative traitée est la partie la plus volumineuse (35 pages). Elle a été réalisée par le Ministère et le TEF (ULB) sur base de données administratives et d'une enquête par échantillon. Les résultats sont présentés dans des tableaux par secteurs (socioculturel et sociosanitaire). Comme nous l'avons signalé plus haut, le grand intérêt de cette partie est de donner des éléments chiffrés sur des variables moins connues : l'ancienneté (par sexe, par régime de travail, par fonction et par secteur ou sous-secteur), l'âge (par fonction, secteur et sous-secteur) et le salaire (par sous-secteur, par fonction, par source de financement).
- ❖ La partie suivante (2 pages) synthétise les données emplois par secteur, par source statistique et par emploi ETP, ceci dans un tableau longuement commenté. Dix sous-secteurs du secteur socioculturel et six secteurs de secteur social et sanitaire sont traités. Cela représente 6.274,9 emplois ETP (fourchette haute) pour le premier secteur et 8.333,5 ETP pour le second.
- ❖ Enfin, les deux dernières parties sont plus prospectives, ayant pour objet de présenter les sources et la structure d'une base de données, proposée par J.-L. LAMOTTE de la SOCOMINE et des pistes pour la mise à jour du cadastre.

Le texte de la SOCOMINE présente un examen critique des sources possibles, les modalités de construction d'une base de données à court terme et d'une base « idéale » pour le long terme, ainsi que des considérations relatives à sa construction et à sa diffusion. Le texte se termine par des recommandations, notamment à l'intention des producteurs de données.

Les pistes pour la mise à jour concernent l'exploitation des données disponibles dans les institutions de sécurité sociale et les données récoltées auprès des employeurs subventionnés par la CF.

- ❖ L'annexe présente 17 pages de tableaux de « regroupement des fonctions par catégorie ». Malheureusement, ces tableaux non présentés et non commentés ne sont pas d'une grande clarté. On ne sait quel est le statut des unités comptabilisées (emplois, personnes, ETP...).

Bref, un rapport qui est une mine d'or mais qui mériterait une présentation plus claire dans la forme et sur le fond.

5. Travaux en cours et en projet dans les Fonds

❑ Avertissement

Les informations relatives aux activités des Fonds sont dorénavant signées par leurs auteurs respectifs. L'absence de données signifie que le responsable rédactionnel n'a pas reçu d'informations nouvelles se rapportant au Fonds en question. Le lecteur est dès lors prié de se reporter à un numéro antérieur de **LA**

¹⁸ Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes.

¹⁹ Fédération des employeurs des centres et organisations de jeunesse.



VIGILANTE pour prendre connaissance des projets en cours. Pour rappel, les numéros précédents peuvent être obtenus sur simple demande auprès du responsable rédactionnel.

□ Etudes transversales

1. Etudes disponibles

- L'étude exploratoire sur la problématique de la **SUPERVISION** et celle relative à la **VALIDATION DES COMPETENCES** sont disponibles sur simple [demande](#) en format PDF.

2. Construction d'un **TABLEAU DE BORD** des trois champs du « social profit ».

- La construction du tableau évolue lentement, les données ne nous parvenant qu'au compte-gouttes.

□ Etudes et projets spécifiques

Aucune **TORPEUR ESTIVALE** n'a envahi les **FONDS**, au contraire. Les mois de juin à septembre sont mis à profit pour boucler certaines activités (cf. les numéros précédents) et préparer la rentrée.

Il est dès lors plus opérant de vous présenter au mieux les activités et projets des Fonds dans le numéro de **SEPTEMBRE**.

□ Dernière minute !!

Au moment même du bouclage de ce numéro, a lieu ce jeudi 10 juillet au Cabinet de la Ministre Françoise **DUPUIS**, la signature d'une **CONVENTION CADRE**²⁰ entre les Asbl **FE-BI** et **APEF** et l'Enseignement de **PROMOTION SOCIALE**. Nous vous en reparlerons bien évidemment.



PROCHAIN NUMÉRO : SEPTEMBRE 2003

²⁰ Pour plus de détails sur cette convention, voir **LA VIGILANTE** de janvier 2003, page 7.